

Département  
VENDEE

Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 3 octobre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2024  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – BLANDINEAU M - Mmes CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F.– MM. TESSIER P - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - JAUFFRIT L.

Absents : RELET J-M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T – Mme BAUDRY K qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B.

MM. BERTHOMÉ F – LEROY D - Mme BRILLET L.

Secrétaire : Mme JOLLY F

**2024.78 – Musée Milcendeau : demande de subvention au titre du fonds régional d'acquisition pour les musées et du fonds d'aide à la restauration pour les musées**

La commune de Soullans inscrit chaque année dans son budget des crédits afin de pouvoir acquérir pour son Musée Charles Milcendeau, des œuvres afin d'enrichir la collection existante et de se procurer des œuvres sur des thématiques manquantes.

Par courrier du 2 octobre 2024, le Préfet de la Région a envoyé un courrier informant la commune que le comité dans le cadre du Fonds régional d'acquisition pour les musées et du Fonds régional d'aide à la restauration a décidé d'attribuer une subvention de 4 586 € pour les acquisitions suivantes :

« Montagnard corse », Charles Milcendeau (1872-1919), vers 1910, huile sur carton. Dimensions en cm (H.65 x l.45),

« Scène paysanne », Charles Milcendeau (1872-1919), date : 1902, dessin au crayon, rehauts à l'aquarelle. Dimensions en cm (H.23 x l.39,5),

« Le chat », Charles Milcendeau (1872-1919), date :1916, gouache et aquarelle. Dimensions en cm (H.32 x l.22)

Pour bénéficier de cette subvention, une demande doit être formulée, approuvée par le conseil municipal.

Le financement pour ces acquisitions se présente ainsi :

Acquisitions oeuvres		Financement	
Montagnard corse	3 720,00 €	Etat	2 293,00
Scène paysanne	3 410,00 €	Région	2 293,00
Le Chat	2 041,60 €	Commune	4 586,60
TOTAL	9 171,60 €	TOTAL	9 171,60

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°2021-38 en date du 8 avril 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire par délégation de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune de Soullans de bénéficier d'une subvention au titre du fonds régional d'acquisition pour les musées et du fonds d'aide à la restauration pour les musées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté,
- **DE SOLLICITER** auprès de la Direction régionale des affaires culturelles l'aide de l'Etat et de la Région Pays de la Loire les subventions allouées au titre du FRAM/FRAR d'un montant global de 4 586,00 € soit 50 % du coût des acquisitions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires pour percevoir ladite subvention.

**VOTE :**

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

